

# OUVERTURE SUR LE MONDE



## Table des matières

○ ○ ○ ○	1 Les pays émergents	p. 3
● ● ● ●	2 Les droits de l'enfant	p. 4
○ ○ ○ ○	3 Racisme et exclusion	p. 6
○ ○ ○ ○	4 ONG et OIG : les organisations internationales	p. 8
○ ○ ○ ○	5 Les relations entre la Suisse et l'Union européenne	p. 9
○ ○ ○ ○	6 Les croyances religieuses	p. 12
● ● ● ●	7 L'exposé oral	p. 15

●	Obligatoire	Artisanal / Industriel - Formation en 3 ans
○	Facultatif	Artisanal / Industriel - Formation en 3 ans
●	Obligatoire	Artisanal / Industriel - Formation en 4 ans
○	Facultatif	Artisanal / Industriel - Formation en 4 ans
●	Obligatoire	Santé / Social
○	Facultatif	Santé / Social
●	Obligatoire	Technique / EMF
○	Facultatif	Technique / EMF
●	Obligatoire	Artistique
○	Facultatif	Artistique

# 1 Les pays émergents

Le développement d'un pays ne se limite pas à la production de biens et à la possession d'une fortune. Pour mesurer le degré de développement d'un pays, on utilise surtout le PIB ( Produit Intérieur Brut ) qui est l'ensemble des biens et services produits par les



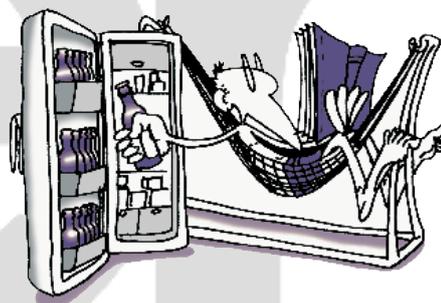
personnes, par les entreprises ; mais il y a aussi lieu de prendre en compte le bien-être de la population.

Notre époque est en pleine évolution, l'économie change. Notre existence, tant sur le plan personnel et professionnel que social, est touchée par ces nombreux chambardements économiques, politiques, environnementaux, voire spirituels...

## 1.1 L'évaluation du bien-être

Trois indicateurs sociaux permettent d'évaluer la qualité de vie des habitants :

- a) l'espérance moyenne de vie  
(reflet de la santé et de l'alimentation)
- b) le taux d'alphabétisation  
(capacité à lire et à écrire)
- c) le pouvoir d'achat réel  
(accès aux biens et aux ressources)



## 1.2 Ce qu'on appelait le « Tiers-Monde »

Il faut replacer la naissance de l'expression « Tiers-Monde » dans le contexte des années 50. Le monde était alors divisé en deux blocs : l' ouest capitaliste d'une part, et l' est communiste d'autre part. Les pays du sud, dont beaucoup étaient encore colonisés, formaient alors un troisième monde, d'où l'expression « Tiers-Monde ».



Selon le dictionnaire, le Tiers-Monde représente aujourd'hui l'ensemble formé par les pays en développement et regroupe les pays pauvres d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique et du monde arabe.

### 1.3 Les freins au développement

Le niveau de vie d'un pays, son degré de développement, est lié à la nature de sa production: l'économie des pays pauvres est encore très souvent concentrée dans le secteur **primaire**, tournée vers les productions agricoles, les matières du sous-sol, l'exploitation forestière. Les pays riches ont généralement une économie très diversifiée, spécialisée plutôt dans le secteur **secondaire**, les industries de transformation, ainsi que dans le secteur **tertiaire**, celui des prestations et des activités de services (banque, assurance, tourisme...).

La plupart des PPE (Prochains Pays Emergents), de par leurs traditions sociales, connaissent une **croissance démographique** importante et celle-ci accentue les problèmes d'approvisionnement alimentaire. La **santé** d'une population ne dépendra pas seulement de l'alimentation, mais aussi de l'hygiène, des soins, des vaccins, du niveau de vie, des conditions de travail, etc.

Enfin, pour affronter avec succès la concurrence mondiale, il y a lieu d'instaurer un système d'éducation et de formation efficace pour diminuer **l'analphabétisme** et disposer de cadres hautement compétents et d'une main-d'œuvre qualifiée. Pour réaliser de tels objectifs, les pays pauvres ont emprunté pour investir et ils sont nombreux à être confrontés au poids de leur **dette**.

D'autres facteurs peuvent être cause de pauvreté :

**les conditions climatiques, les guerres, la corruption...**



### 2 Les droits de l'enfant

L'UNICEF (**Fond des Nations Unies pour l'Enfance**) est une agence des Nations Unies (ONU) consacrée à l'amélioration et à la promotion de **la condition des enfants**.



L'action de l'UNICEF porte sur l'élaboration de programmes d'aide à long terme aux enfants du monde. L'agence est intégralement financée par les contributions volontaires des gouvernements et des particuliers. Elle a son siège à New York.

A l'aide de la déclaration des droits de l'enfant, complétez les droits suivants :

Art. 1 : Le droit à l'égalité, sans distinction de race, de religion, de nationalité ou de sexe.

Art. 2 : Le droit aux moyens permettant de se développer d'une façon saine et normale sur les plans physique, intellectuel, moral, spirituel et social.

Art. 3 : Le droit à un nom et à une nationalité.

Art. 4 : Le droit à une alimentation saine, à un logement et à des soins médicaux.

Art. 6 : Le droit à l'amour, à la compréhension et à la protection.

Art. 7 : Le droit à l'éducation gratuite et à des loisirs.

Art. 9 : Le droit à la protection contre toute forme de cruauté et d'exploitation.

### Déclaration des droits de l'enfant

Proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1959 [résolution 1386(XIV)]

**Principe premier** L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

**Principe 2** L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale et se voir accorder des possibilités et des facilités par l'effet de la loi et par d'autres moyens, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social, dans des conditions de liberté et de dignité. Dans l'adoption de lois à cette fin, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminante.

**Principe 3** L'enfant a droit, dès sa naissance, à un nom et à une nationalité.

**Principe 4** L'enfant doit bénéficier de la sécurité sociale, il doit pouvoir grandir et se développer d'une façon saine; à cette fin, une aide et une protection spéciales doivent lui être assurées ainsi qu'à sa mère, notamment des soins prénatals et postnatals adéquats. L'enfant a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats.

**Principe 5** L'enfant physiquement, mentalement ou socialement désavantagé doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

**Principe 6** L'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, a besoin d'amour et de compréhension. Il doit, autant que possible, grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents et, en tout état de cause, dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle; l'enfant en bas âge ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, être séparé de sa mère. La société et les pouvoirs publics ont le devoir de prendre un soin particulier des enfants sans famille ou de ceux qui n'ont pas de moyens d'existence suffisants. Il est souhaitable que soient accordées aux familles nombreuses des allocations de l'Etat ou autres pour l'entretien des enfants.

**Principe 7** L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société. L'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide de ceux qui ont la responsabilité de son éducation et de son orientation; cette responsabilité incombe en priorité à ses parents. L'enfant doit avoir toutes possibilités de se livrer à des jeux et à des activités récréatives, qui doivent être orientés vers les fins visées par l'éducation; la société et les pouvoirs publics doivent s'efforcer de favoriser la jouissance de ce droit.

**Principe 8** L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours.

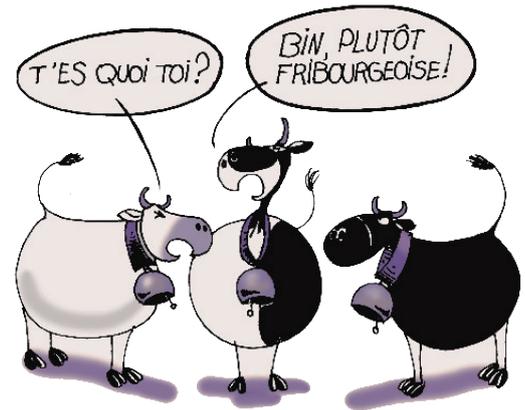
**Principe 9** L'enfant doit être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation, il ne doit pas être soumis à la traite, sous quelque forme que ce soit. L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation, ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.

**Principe 10** L'enfant doit être protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, à la discrimination religieuse ou à toute autre forme de discrimination. Il doit être élevé dans un esprit de compréhension, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de paix et de fraternité universelle, et dans le sentiment qu'il lui appartient de consacrer son énergie et ses talents au service de ses semblables.

### 3 Racisme et exclusion

La discrimination est le traitement différentiel et inégal de personnes ou de groupes en raison de leurs origines, de leurs appartenances, de leurs apparences (physiques ou sociales) ou de leurs opinions. Ce qui revient à exclure des individus du partage de certains biens sociaux (logement, emploi, etc.).

Par discrimination, on entend également le comportement qui mésestime un groupe ou une personne du groupe, qui le marginalise, l'évite, l'humilie, le boycotte, le menace en raison de sa « race », sa couleur, sa conviction religieuse, son sexe, son orientation sexuelle ou toute autre caractéristique.



#### La discrimination raciale est illégale en Suisse.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1995 est entré en vigueur l'article 261 bis du Code pénal suisse :

**Celui qui**, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse;

**celui qui**, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion;

**celui qui**, dans le même dessein, aura organisé ou encouragé des actions de propagande ou y aura pris part;

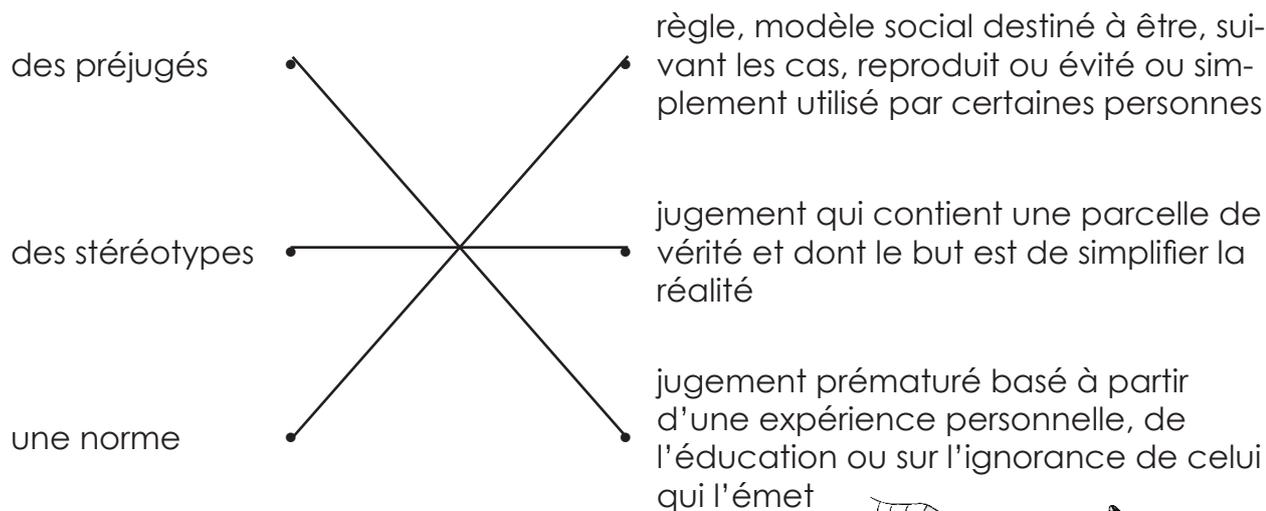
**celui qui** aura publiquement, par la parole, l'écriture, l'image, le geste, par des voies de fait ou de toute autre manière, abaissé ou discriminé d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine une personne ou un groupe de personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique ou de leur religion ou qui, pour la même raison, niera, minimisera grossièrement ou cherchera à justifier un génocide ou d'autres crimes contre l'humanité;

**celui qui** aura refusé à une personne ou à un groupe de personnes, en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, une prestation destinée à l'usage public,

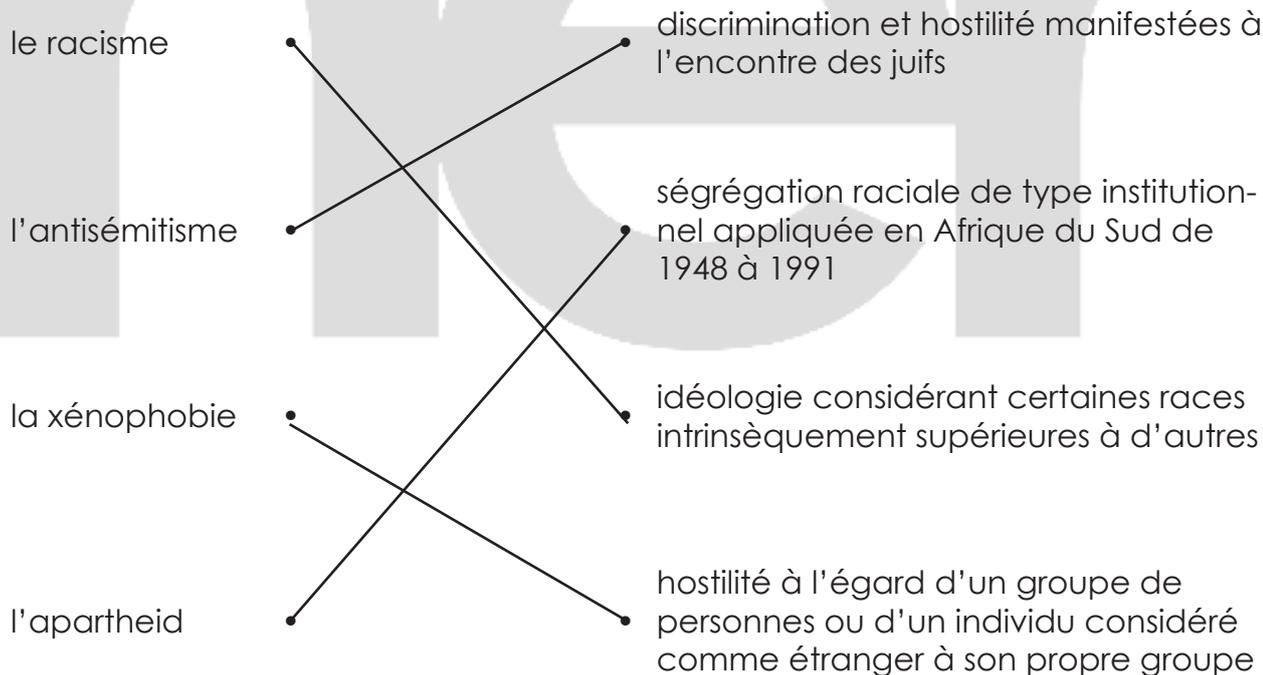
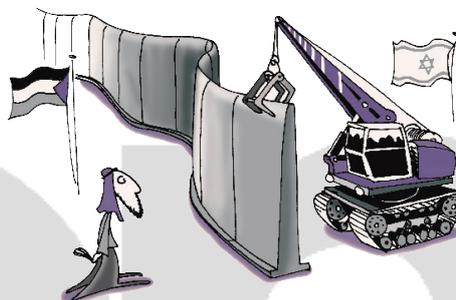
sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.



La méconnaissance de l'inconnu peut générer chez certains individus la crainte, la peur, le rejet, le dégoût de l'autre. Ces représentations nous amènent à avoir :



Les préjugés et les stéréotypes peuvent nous amener consciemment ou inconsciemment à différentes formes de discrimination :



Ces formes de discrimination ont parfois amené l'humanité à des idéologies destructives (génocides), par exemple :

- l'extermination des Indiens par les Américains
- le génocide arménien
- le génocide rwandais
- **le génocide de la population noire au Darfour**
- **la Shoah**, etc.

## 4 ONG et OIG : les organisations internationales

**OIG**

**Organisations intergouvernementales** publiques, contrôlées par les gouvernements des pays.

Exemples :

- OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
- OIT : Organisation Internationale du Travail
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OMS : Org. mondiale de la Santé
- OPEP : Org. des pays exportateurs de pétrole

Ces organisations n'ont que les pouvoirs que les gouvernements leur accordent dans le cadre de traités internationaux.

**ONG**

**Organisations non gouvernementales** créées par des membres privés de différents pays.

Exemples :

- Amnesty International
- Médecins sans frontières
- Greenpeace
- Human Rights Watch
- WWF
- Terre des Hommes
- Action contre la Faim

Leurs niveaux d'intervention sont diversifiés : information et vulgarisation, initiation de projets locaux, médiation entre les autres acteurs, groupe de pression.



## L'exemple de l'ONU

Après les expériences de la crise économique des années 30 et de la Deuxième Guerre mondiale, la Charte de l'ONU stipule que la liberté et le respect des droits de l'Homme (être humain) ainsi que le développement économique et social sont les conditions nécessaires au maintien durable de la paix. La nouvelle économie mondiale et les problèmes des pays en développement jouent un rôle de plus en plus important dans le travail des différentes institutions et organisations



- Buts essentiels de l'ONU:
- le maintien de la paix  
(prévention et résolution de conflits entre Etats)
  - la coopération internationale  
(développement des relations entre Nations)
  - la sécurité collective  
(respect des droits et des libertés)

Tout en se consacrant à la paix et à la sécurité, l'ONU travaille à l'amélioration de l' environnement économique, politique, social, culturel.

La Suisse est membre de l'ONU depuis 2002.  
En 2022, l'ONU compte 193 Etats membres.

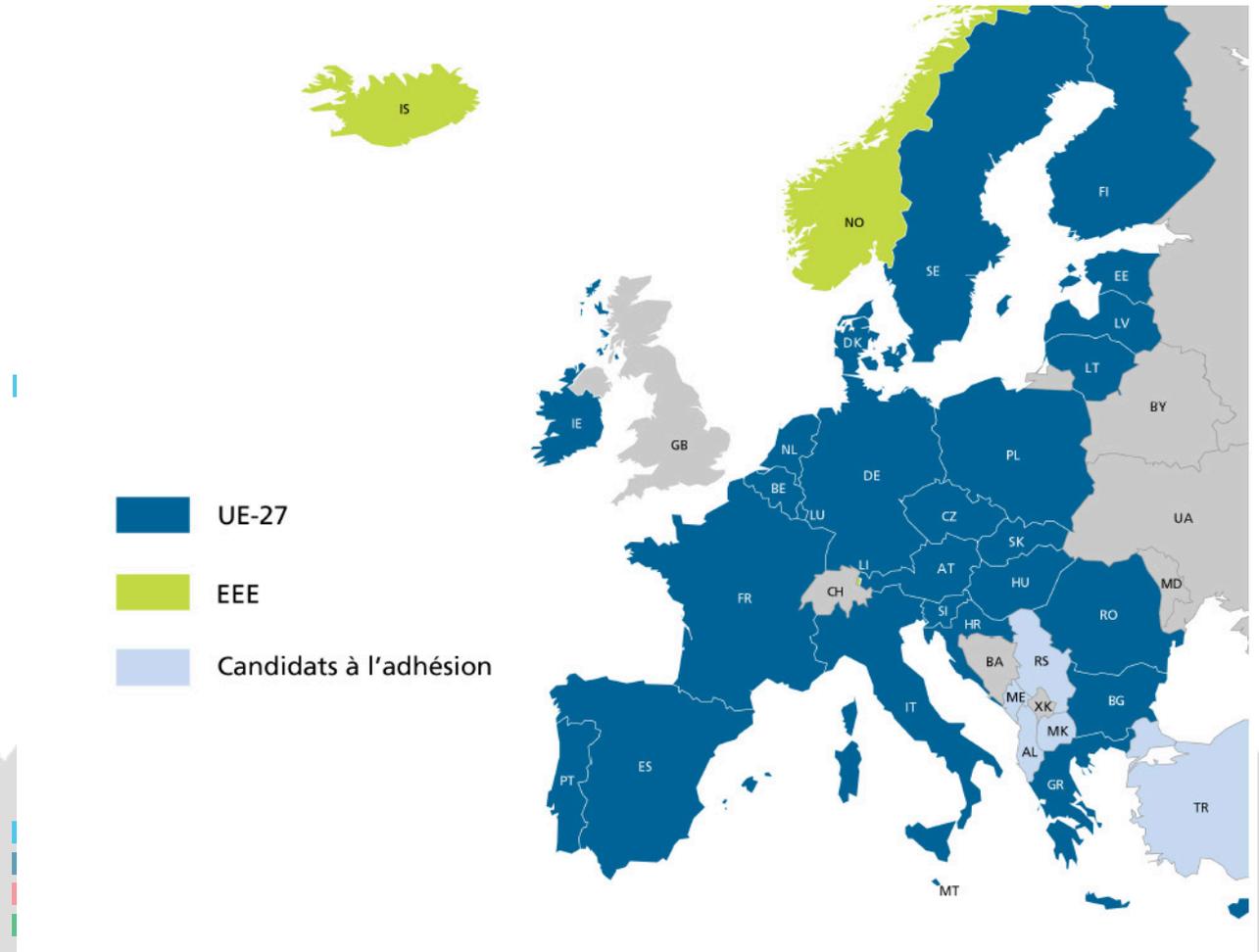


## 5 Les relations entre la Suisse et l'Union européenne

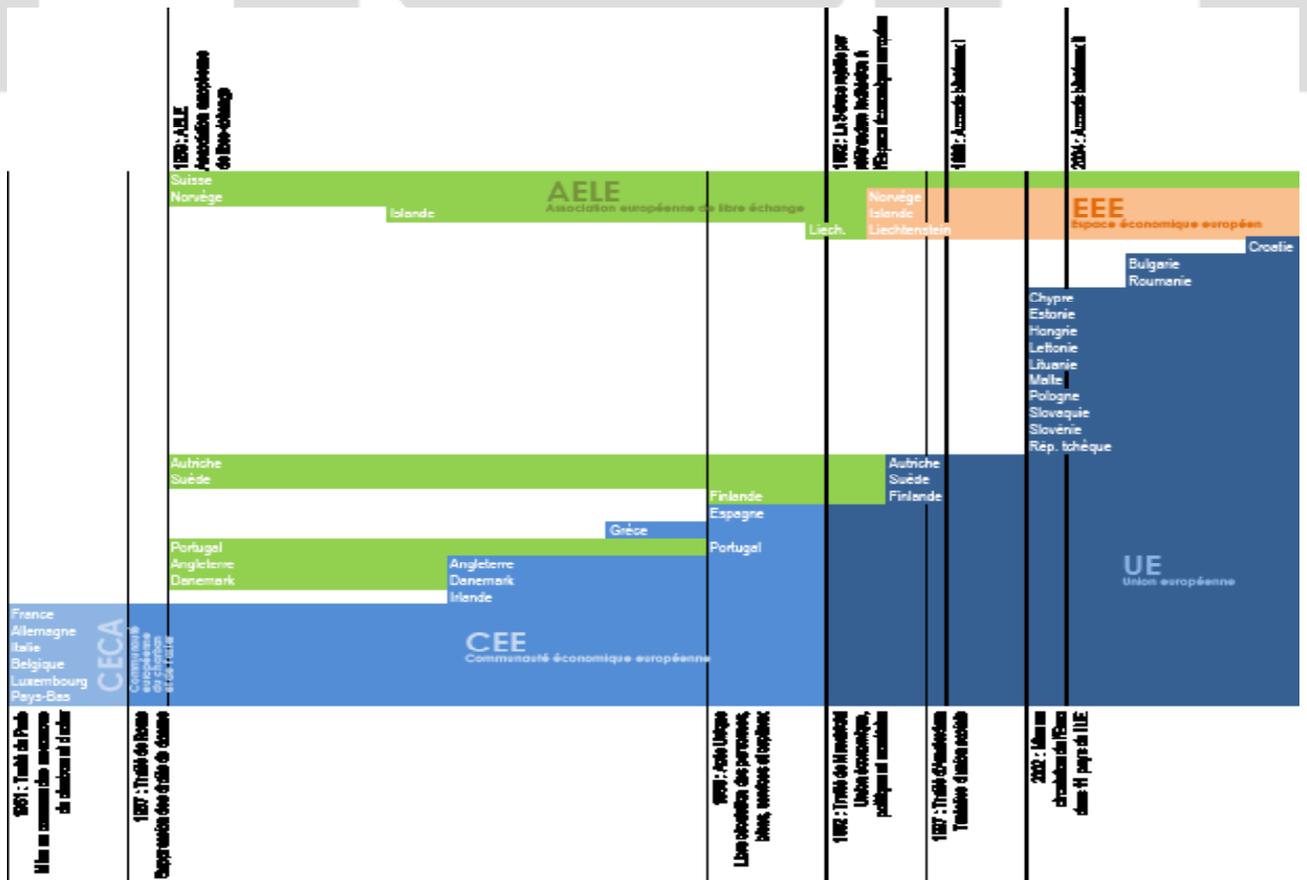
L'Europe, ce vieux continent qui, durant des siècles, avait constitué la première puissance mondiale, s'est autodétruit par des guerres qui ont eu pour résultat de diviser les peuples européens, de morceler les territoires, de créer de nouvelles frontières et finalement de voir son influence dans le monde considérablement diminuer. **C'est dans ce contexte que la Communauté européenne est née, avec l'ambition, entre autres, de redonner une place importante à l'Europe dans le monde.**

**In varietate concordia !**  
La Devise de l'Union européenne dérive de l'expression latine signifiant « Unis dans la diversité », proclamée devise officielle le 4 mai 2000 par le Parlement européen. Elle a été choisie par un regroupement de jeunes européens.

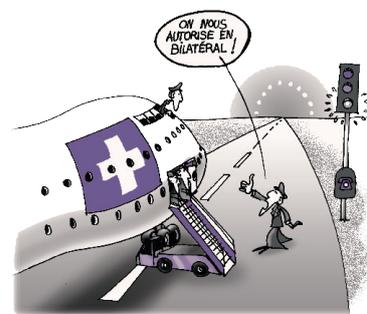
5.1 L'UE en 2022



5.2 Evolution de la situation de la Suisse dans l'Europe



En 1992, les citoyens suisses ont refusé par votation populaire l'entrée de la Suisse dans l'Espace économique européen. Le gouvernement a donc été contraint de négocier certains accords entre la Suisse et l'Union européenne.



### 5.3 Les accords bilatéraux I de 1999

Reliez les accords à leur explication.

1. La libre circulation des personnes	•	•	Libre concurrence dans le ciel européen.
2. L'accord sur le transport terrestre	•	•	Ouverture progressive et réciproque des marchés du travail suisse et européen.
3. L'accord sur le trafic aérien	•	•	Reconnaissance mutuelle des examens de conformité.
4. L'accord sur les marchés publics	•	•	Offre aux entreprises suisses de transport (sur route et sur rail) accès au marché européen.
5. L'accord technique	•	•	Concurrence et transparence dans l'attribution des marchés publics.
6. L'accord agricole	•	•	Permet aux scientifiques d'obtenir les mêmes droits que leurs partenaires européens.
7. L'accord sur la recherche	•	•	Libéralisation des échanges commerciaux dans le domaine agricole (demande de l'UE).

### 5.4 Les accords bilatéraux II de 2004

Les accords bilatéraux II sont entrés en vigueur entre 2005 et 2006. Remplacez les thèmes suivants devant leur explication :

**fraude douanière - média - environnement - fiscalité - statistiques - éducation - produits agricoles transformés - sécurité et asile - financement solidaire**

Sécurité et asile : coopération en matière de justice, de sécurité, d'asile et de migration avec l'UE (conventions de Schengen et de Dublin).

Fiscalité : la Suisse prélève pour le compte des États membres de l'UE une retenue sur les revenus de l'épargne des personnes physiques ayant leur domicile fiscal dans l'UE.

**Fraude douanière** : la coopération est étendue afin de mieux lutter contre la contrebande et d'autres formes de délits en matière de fiscalité indirecte (droits de douane, TVA, impôts sur la consommation), de subventions et de marchés publics.

**Produits agricoles transformés** : les droits de douane et les subventions à l'exportation sont supprimés pour de nombreux produits issus de l'industrie agroalimentaire.

**Environnement** : la Suisse devient membre de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), un important organisme de coopération dans le domaine de l'environnement.

**Statistiques** : la collecte de données statistiques est harmonisée, pour garantir l'accès à une large base de données comparables, élément essentiel pour toutes prises de décision fondées en économie comme en politique.

**Média** : les professionnels suisses de l'industrie cinématographique peuvent ainsi bénéficier des programmes européens de promotion du film.

**Education** : la collaboration dans les programmes de mobilité des personnes en formation est renforcée.

**Financement solidaire** : versement d'aides aux nouveaux pays membres entrant dans l'Union européenne (votation populaire du 26 novembre 2006).

En février 2014, les citoyens suisses ont accepté en votation populaire une initiative demandant la réintroduction des contingents, afin de pouvoir mieux contrôler l'immigration. Cette décision devait être appliquée depuis 2017. Or elle rompt de fait l'accord de libre circulation entre la Suisse et l'Union européenne. Une solution doit encore être trouvée par le Conseil Fédéral.

## 6 Les croyances religieuses



L'expérience religieuse est une donnée commune à tous les peuples, à tous les âges, à toutes les civilisations. Les religions ont profondément marqué l'histoire des peuples. A partir du milieu des années 1970, nous assistons à la montée de nouvelles formes de religiosités, soit au détriment de l'emprise sociale des grandes religions instituées, soit à la faveur des courants fondamentalistes.

Dans les régions de la planète où règnent l'instabilité politique et la précarité économique, les lieux traditionnels de cohabitation harmonieuse entre religions se désagrègent. Des régimes politiques programment l'instauration d'espaces monoreligieux. Le fondamentalisme religieux et le radicalisme politique font généralement bon ménage. Le résultat est l'émergence de courants extrémistes et des dérives possibles.

## 6.1 La notion de religion

La religion est généralement conçue comme une organisation rassemblant ceux qui ont sensiblement les mêmes croyances. La vie spirituelle a un caractère plus personnel.

Selon certaines religions, un dieu s'est révélé aux hommes :

- soit par le canal de prophètes inspirés : le **judaïsme**
- soit en venant lui-même sur terre prendre l'incarnation humaine : le **christianisme**
- soit en dictant sa parole à un prophète : l' **islam**
- sans nommer explicitement un dieu, le **bouddhisme** se rattache à la religion par la croyance en la réincarnation et l'existence de pratiques culturelles
- selon l' **hindouisme**, l'homme doit vivre en respectant l'ordre de l'univers, ce qui implique de pratiquer des rites et d'honorer le divin sous toutes ses formes.

## 6.2 Caractéristiques des grandes religions

**Le judaïsme** est la religion des **juifs**. La loi divine, la **Torah**, est le fondement essentiel du judaïsme. Etabli en Terre promise (Israël et Palestine actuels), le peuple juif fut à maintes reprises dispersé, persécuté, voire en partie exterminé (Shoah). Puis vint la création de l'Etat **d'Israël** en 1948.



**Le christianisme** regroupe toutes les religions qui se réclament du **Christ**. L'Eglise se retrouva, au cours de son histoire, confrontée à des divergences d'interprétation sur les **dogmes** qui la divisèrent ; d'où l'existence de différentes confessions comme le **catholicisme**, l' **orthodoxie**, le **protestantisme**, l' **anglicanisme**.

Le mouvement chrétien, les **Témoins** de **Jéhovah**, par sa référence à Jésus-Christ et son enracinement dans la Bible, présente tant de particularités qu'il est généralement considéré comme une religion à part.



**L'islam**, né dans le début des années 600, reste marqué par le lieu de sa naissance, l'actuelle Arabie Saoudite. Il a pour fondement le **Coran**, parole divine révélée au prophète **Mahomet**. Le musulman croit en l'existence d'un Dieu unique (**Allah** en arabe).

L'**hindouisme**, appelé aussi brahmanisme, constitue la 3<sup>ème</sup> religion du monde. Il repose sur une conception de l'ordre du monde auquel l'homme doit se conformer en respectant des rites. Une croyance fondamentale est néanmoins à la base de l'hindouisme : la **réincarnation** (caractère cyclique de l'univers et de la vie humaine). Tout hindou appartient, par sa naissance, à une **caste**.



Le **bouddhisme** désigne la doctrine philosophique et religieuse élaborée en Inde au milieu du VI<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. Elle est fondée sur les « quatre saintes vérités » formulées par **Bouddha** : l'universalité de la douleur, l'origine de cette douleur, sa suppression et les moyens qui y conduisent. Ces moyens passent par un chemin spirituel et permettent de parvenir à la libération ou **nirvana**.

### 6.3 Les sectes

Définition : La notion de secte s'applique à un **groupe** composé d'individus partageant les mêmes idées **philosophiques** ou **religieuses**.

Usage courant du mot « secte » : Groupe religieux **renfermé** sur lui-même et qui s'oppose aux pratiques religieuses dominantes.

La distinction entre une religion et une secte est difficile à décrire d'un point de vue objectif et c'est pour cela qu'on doit se contenter d'une distinction institutionnelle : une religion est **reconnue** par l'Etat alors qu'une secte ne l'est pas.

Dans la population, il y a régulièrement une inquiétude à l'égard des sectes car certaines seraient accusées, à tort ou à raison, de :

- S'enrichir aux dépens du travail **bénévole** de ses membres.
- Démontrer des ambitions politiques, rechercher le **pouvoir**.
- Isoler l'individu de son milieu pour capter ses **économies** ou son héritage.



## 7 L'exposé oral

**Adapter sa présentation à son public** : apporter des arguments qui vont « parler » à l'auditoire, l'intéresser. Cela suppose d'avoir réfléchi à ses besoins.

**S'entraîner** à l'avance afin d'estimer la durée de sa présentation (se chronométrer), détecter les défauts, et, éventuellement, réduire les parties trop longues. Si c'est un groupe, prévoir une répartition des tâches, des rôles, du temps de parole, des emplacements de chacun (ne pas se cacher ou cacher le power point), on regarde aussi ceux qui ne parlent pas.

**Pour une bonne utilisation du Power Point** : les diapositives ne doivent servir qu'à accompagner le discours, se limiter à des mots-clés ou des exemples visuels. Il doit être simple et homogène, pour être efficace... pour cela il faut faire attention :

1. au choix des majuscules/minuscules, à la police de caractère, à la taille des lettres/mots et à la forme (gras, italique, souligné, double ou ombré)
2. au choix des couleurs
3. à ne pas surdoser avec des animations
4. à l'orthographe, à la rédaction et à utiliser un vocabulaire adapté au public

**Remarque** : une image ou un graphique vaut souvent mieux qu'un texte.

**Vérifier son matériel** (notes, PP...) avant, pour s'assurer que tout marche.

**La forme prime sur le fond.** Se centrer sur l'auditoire, le regard, la voix, la gestuelle ou encore l'attitude permettent de transmettre sa conviction (ne pas lire/regarder ses notes ou le PP, pas de par cœur non plus). Restez simple : quel est le cœur de votre message ? De quoi le public devrait-il se souvenir ?

**Et surtout**, se relaxer, avoir confiance en soi, pour être convaincant, il faut être convaincu.

**Soigner l'expression** : commencer par une accroche (anecdote/question/...). Attention aux tics de langage, (« euh », « du coup », « donc » et autres « alors »), il vaut mieux faire des phrases simples, courtes, sans mots compliqués et parler le plus normalement possible.

**Conclure efficacement** : un adulte a une capacité d'écoute limitée à douze minutes en moyenne, il faut donc rappeler simplement les trois ou quatre principales idées que l'auditoire doit retenir.

Enfin, réserver un temps aux questions de son auditoire, de préférence à la fin de l'exposé.

**Sources** : même sur un PowerPoint, il faut impérativement indiquer toutes les ressources bibliographiques utilisées.